

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**D181115-06**

L'an deux mille dix-huit, le 15 novembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2018

**Présents** : Bernard BRUNET, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

**Excusés** : Xavier CHOVIN (procuration à Alain TERRAIL), Alain JUVENTIN (procuration à Pierre LOUETTE), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX, Lucette NURIT (procuration à Olivier ROCHAS)

**Secrétaire de séance** : Claire LOROUE

**OBJET : Ressources humaines – Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques  
statutaires du CDG26**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant que le Centre de Gestion a lancé un appel d'offre en vue d'un marché public d'assurances de groupe garantissant les risques financiers encourus par les collectivités et établissements publics locaux à l'égard de leurs personnels (agents CNRACL et/ou IRCANTEC),

Considérant que quatre candidats ont répondu à la consultation,

Considérant que la commission d'appel d'offres du Centre de Gestion s'est réunie le 28 mai 2018 et a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse,

Considérant que le marché d'assurance, pour les collectivités ayant moins de trente agents affiliés à la CNRACL a été attribué à CNP Assurances et SOFAXIS.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

Article 1 : d'accepter la proposition suivante :

|  |   |
|--|---|
| Assureur   | CNP Assurances  |
| Courtier   | SOFAXIS   |
| Durée du contrat                                     | 4 ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 avec maintien du taux pendant 3 ans   |
| Préavis  | contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois  |
| Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL | Risques assurés : Décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour |

|   |  |
|---|--|
|   | maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire   |
|   | Option 1 : TOUS LES RISQUES, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4.95 %   |
| Agents titulaires ou stagiaires et non titulaires affiliés IRCANTEC | Risques assurés : Accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique |
|   | TOUS LES RISQUES, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,30 %  |

Article 2 : d'accepter la rémunération du Centre de Gestion à hauteur de 3% de la cotisation versée à CNP/SOFAXIS, au titre de la réalisation de la présente mission facultative.

Article 3 : la commune autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| Sens du vote                    |    |
| Conseillers-ères présent-e-s    | 14 |
| Conseillers-ères représenté-e-s | 3  |
| Ayant voté pour                 | 17 |
| Ayant voté contre               | 0  |
| S'étant abstenu-e-s             | 0  |

**Pour extrait conforme**

Fait à Montmeyran, le 16 novembre 2018

Le maire